

## **12 – Développement durable**

### **12.2 - Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) - Schéma du maillage final**

La CAD s'est dotée le 26 Septembre 2014 de la compétence « création, entretien et exploitation d'un réseau d'infrastructure pour les véhicules électriques et hybrides ».

Elle s'est engagée auprès de l'Etat et de la Région Hauts de France à déployer, au 3/12/2017, une infrastructure, d'un montant de 628 K€ HT, constituée de 49 bornes accélérées (3 à 22 KVA) et d'une borne rapide (45-50 KVA).

Un travail engagé par les services de la CAD en concertation avec les communes et avec l'appui du bureau d'études Greenovia a permis d'optimiser ce déploiement et d'aboutir à un maillage final constitué de 37 bornes accélérées et 3 bornes rapides ; soit un montant d'investissement de 564 K€ HT financé par l'ADEME (258 K€ HT), la Région Hauts de France (193,2 K€ HT) et la CAD (112,8 K€ HT).

Le tableau et la carte joints représentent la répartition des bornes sur les 13 communes retenues.

Les coûts fixes de fonctionnement annuels de l'IRVE, sont de 86,9 K€ HT pour l'Année 1 et de 70, 9 K€ HT pour l'Année 2. Ils sont pris en charge par la CAD.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le maillage définitif de l'IRVE de la CAD,
- d'autoriser le Président à transmettre ce nouveau maillage aux financeurs : ADEME Hauts de France et Région Hauts de France,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**DECISION DU CONSEIL**